

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Professionnels*

La redevance spéciale, c'est quoi ?

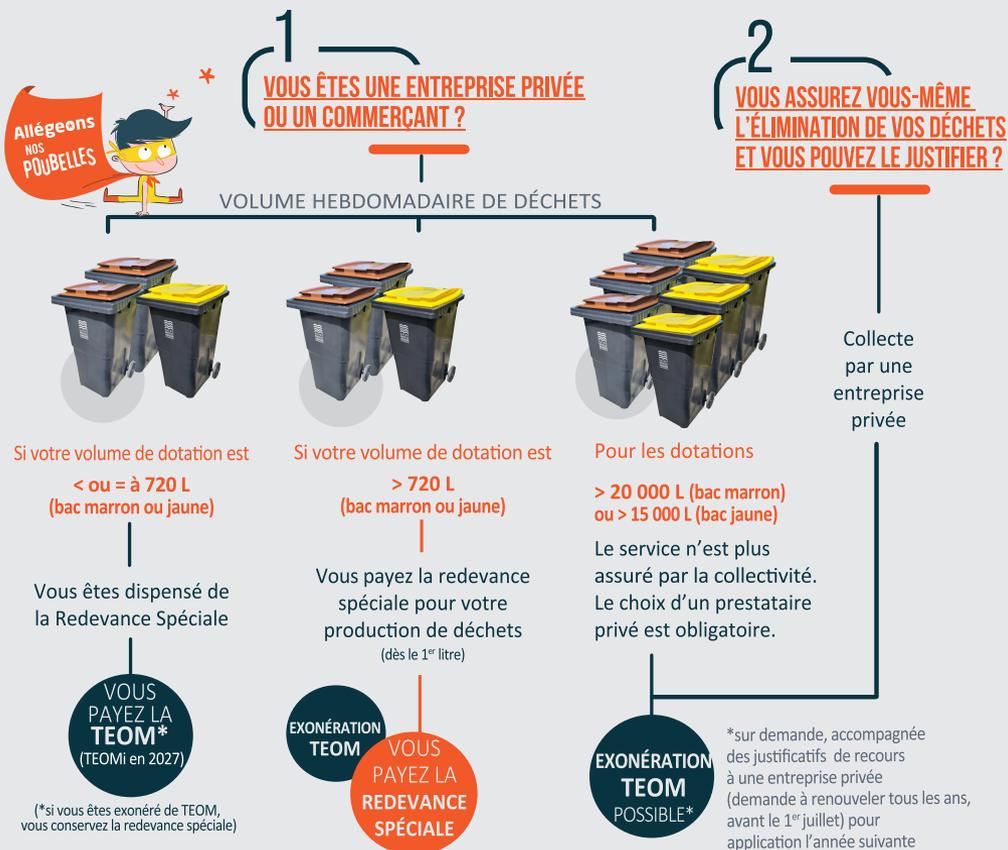
La redevance spéciale (RS) correspond au **paiement des déchets produits** par les professionnels (*commerçants, artisans, PME, grands producteurs de déchets*). Il inclut les prestations de collecte et de traitement des déchets effectuées par le **service public**.

Élimination des déchets : service public ou privé ?

Pour éliminer vos déchets, vous avez le choix entre :

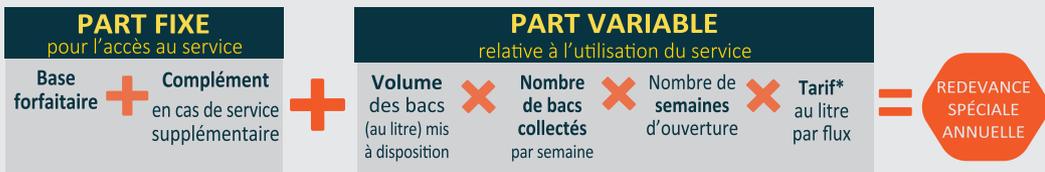
Recourir au **service public** de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Recourir à une **entreprise privée** et justifier de l'élimination de vos déchets pour être exonéré de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



CALCUL DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La facturation de la redevance spéciale s'effectue annuellement sur les déchets résiduels et recyclables avec un renouvellement tacite du contrat chaque année. Le professionnel a la possibilité de faire réévaluer ponctuellement le volume de ses bacs, sur simple demande auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ambassadeurs prévention et tri des déchets de l'agglomération peuvent vous accompagner pour réduire votre production de déchets.

*Pour chaque flux, le tarif (au litre) correspond à la réalité des coûts du service public de gestion des déchets.

COMMENT PAYER MOINS DE REDEVANCE SPÉCIALE

... et maîtriser votre facture :

- **Demandez la reprise de vos bacs non utilisés** pour diminuer le nombre de bacs facturés.
 - **Réduisez vos déchets.**
 - **Compostez vos biodéchets** et n'hésitez pas à solliciter nos équipes pour être accompagné.
- Attention : à compter du 1^{er} janvier 2024, la réglementation concernant les biodéchets change. Rapprochez-vous de vos organismes professionnels pour plus d'informations.
- Travaillez avec vos fournisseurs pour **limiter les emballages** lors des livraisons et donc limiter les déchets à jeter.
 - **Triez davantage vos déchets d'emballages.**
 - **Formez vos salariés** au tri des déchets.
 - **Valorisez vos déchets** spécifiques dans les filières adaptées.

IMPORTANT : adoptez les bons gestes

- **VOTRE BAC NE DOIT PAS ÊTRE SURCHARGÉ.**
- **RESPECTEZ LES CONSIGNES DE TRI ET DÉPOSEZ LES DÉCHETS DANS LE BON BAC.**
- **LE COUVERCLE DOIT ÊTRE BIEN FERMÉ.**
- **LES ORDURES MÉNAGÈRES DOIVENT ÊTRE MISES EN SACS FERMÉS AVANT DE LES JETER DANS LE BAC MARRON.**
- **LES DÉCHETS POSÉS À CÔTÉ DU BAC NE SERONT PAS COLLECTÉS.**

SI CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTÉES, LE BAC NE SERA PAS COLLECTÉ.

PLUS D'INFOS : 02 96 77 30 99 - accueilcollecte@sbaa.fr



La terre, la mer, l'avenir en commun

 saintbrieuc-armor-agglo.bzh



SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION